



CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9
1618 Châtel-St-Denis

021 948 81 21
secretariat@cov.ch
www.cov.ch

Châtel-St-Denis, le 8 septembre 2020

Informations concernant le COVID-19

Madame, Monsieur,
Chers Parents d'élèves,

Les connaissances et les adaptations liées au COVID-19 évoluent et nous devons les prendre en compte, au fur et à mesure des nouvelles directives reçues du médecin cantonal. Je vous fais ci-dessous une synthèse des éléments les plus récents qui me semblent particulièrement importants pour vous.

Je vous remercie de bien vouloir les prendre en compte et, si cela s'avère nécessaire, n'hésitez pas à nous contacter pour des situations particulières auxquelles vous ne trouveriez pas de réponse. Pour tous les aspects spécifiques de la maladie, une hotline est disponible au 084 026 1700 (7/7j, 9h – 17h), en plus de votre médecin traitant.

Le site cantonal peut aussi s'avérer utile : <https://www.fr.ch/sante/covid-19/coronavirus-informations-actuelles>

- Lors de transports en véhicules privés, les élèves ne sont pas tenus de porter le masque, contrairement aux adultes présents dans le véhicule.
- La quarantaine est une mesure d'éloignement social et scolaire/professionnel ordonnée par les autorités et/ou le Service du médecin cantonal, d'une durée de 10 jours. Un test négatif ne permet pas de lever une quarantaine obligatoire et ne réduit pas non plus sa durée.
- Seule une enquête d'entourage détermine qui doit être considéré comme un contact étroit. La cellule de traçage est responsable de conduire les enquêtes d'entourage. La

cellule informe ensuite chacun contact étroit et précise individuellement les mesures à prendre.

- Si les consignes de l'OFSP sont respectées, il est possible aux personnes faisant ménage commun avec une personne en quarantaine de continuer à vivre normalement au quotidien.
- Un élève placé en quarantaine (contrainte) reçoit un enseignement à distance. Le courrier du médecin cantonal doit être transmis à l'école, ce document faisant office de justificatif pour l'absence prolongée.
- Par mesure de précaution, il est conseillé aux parents qui attendent les résultats du test COVID-19 de garder leurs enfants à la maison.
- Lorsqu'un élève présente des symptômes en classe (toux, fièvre, perte du goût, ...), il est muni d'un masque et isolé. Il vous sera demandé de venir le récupérer dès que possible. Nous vous encouragerons ensuite à prendre contact rapidement avec le pédiatre, ce dernier ayant alors à prendre les décisions médicales (test ou non, isolement, auscultation urgente, ...). Finalement, il sera utile d'informer le/la titulaire de classe de la situation de votre enfant.
- Les absences d'un élève mis en quarantaine ne figurent pas dans le bulletin scolaire.

Je vous remercie de l'attention portée à ce flot d'informations qui auront le mérite, je l'espère, de vous accompagner efficacement dans cette période encore bien compliquée.

Pierre Deschenaux
directeur CO de la Veveyse